Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20260707-DELIB20260707N8-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 1ER Juillet 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	17
Votants	21

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, LIPOVAC Anne-Sylvie, CHABILAND Annabelle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure.
Etaient absents excusés : GORON Maxime donne pouvoir à TOUZARD Blaise / JEANNEAU Luc donne pouvoir à BOLIVARD Régis / LE DIMNA Martine donne pouvoir à TOCZÉ Christian / ROBIDOU Christophe donne pouvoir à LEGRAND Rémi / GOUGEON Laurent / MORIN-LOUVIGNY Isabelle / VIVIEN-MOISON Véronique / MORIN Stéphanie / LAVOLLÉE Sébastien / DEHEEGER Vianney.
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : M. Frédéric BIMBOT à qui il est adjoint un auxiliaire.

8. Décision modificative n° 1 budget camping 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 17.06.2026, il est proposé de régulariser une écriture d'arrondi de TVA passée en 2025 et mal typée qui nécessite une ouverture de crédit en dépense et en recette en section de fonctionnement pour 2 euros.

DEPENSES		RECETTES	
CHAPITRE 67 Charges spécifiques Compte 673 Titres annulés sur exercice antérieur	2,00 €	CHAPITRE 75 Autres produits de gestion courante Compte 75888 Autres produits de gestion courante	2,00 €
TOTAL DEPENSES	2,00 €	TOTAL RECETTES	2,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs)

- **valide** la décision modificative n°1 concernant le budget camping 2026 comme présenté dans le tableau ci-dessus

- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Frédéric BIMBOT